



Régularisation en France en tant qu'aidant familial

Par Massi07

Bonjour,

Je suis algérien en France en situation irrégulière, je vis chez mes grands parents, les grand parents sont malade, ma grand mère est lié au ccas et mdph (hansicapé + dialyse) et mon grand père est malade de son c?ur et atteint de cancer, je suis la seule personne qui s'occupe d'eux et qui les accompagne dans leurs vies quotidiennes, je veux savoir s'il y aura une possibilité pour me régulariser plus tard.

Merci pour votre réponse

Par Isadore

Bonjour,

Il existe une possibilité théorique, mais en général elle ne concerne que les personnes ayant grandi en France ou ayant fondé un foyer :

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31039>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31039
[/url]

Et ce n'est pas de droit. Je vous conseille de consulter un avocat spécialisé avant toute démarche, car si votre demande est rejetée vous risquez d'avoir une OQTF.